

# DEPARTEMENT DE LA SARTHE

## SARTHE HABITAT

Lotissement " L'Arthénuère"  
Commune de Crosmières

### PA 10.2 - PLAN DE REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle : 1/500ème

Maître d'ouvrage	<b>SARTHE HABITAT</b>	158, avenue BOLLEE 72079 LE MANS cedex 9 Tél:02.43.43.70.46 email : valerie.saget-baudin@sarthe-habitat.fr	
Urbaniste Paysagiste	<b>PAYSAGE CONCEPT</b>	Chanteloup 72210 SOULIGNE FLACE Tél: 02.43.21.82.73 email : paysage.concept72@orange.fr	
Architecte	<b>AAUE</b>	37 Rue Chanzy 72100 LE MANS Tél: 02.43.40.84.10 email : secretariat@aaue.fr	
Bureau d'études V.R.D.	<b>SODEREF Développement</b>	Bureaux de l'Océane Rue Lucien Chaserant 72650 SAINT SATURNIN Tél: 02.43.51.10.28 email : sarthe@soderef-dev.fr	
Bureau d'études Hydraulique	<b>ABE MONTEMONT</b>	25 rue David d'Angers 49 130 LES PONTS DE CE Tél: 02.41.44.61.78 email : abemontemont@gmail.com	
Plan de référence	INDICE	MODIFICATIONS	DATE
AVP	A	Dépôt de Permis Aménager	07/2019
PA	B	Modification n°1 du Permis Aménager	06/2020
PRO	C		
DCE	D		
EXE	E		
VISA	F		
	G		

Légende

-  - Espaces de stationnement 5/5m de la parcelle inconstructible avec accès sur voie de 5m FIXE
-  - Zone constructible
-  - Zone constructible et d'accroche de l'une des façades
-  - Zone inconstructible
-  - Zone inconstructible mais implantation possible des abris
-  - Sens du faîtage principale
-  - Sens du faîtage secondaire
-  - Haie mise en place par l'aménageur

